

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DGRI 12 Subvention (5 000 euros) à l'association Confluences (20^{ème}) pour l'événement culturel « Péril Syrie ».

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Confluences, 190 boulevard de Charonne - 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Confluences (n° simpa 17116 ; dossier 2016_01522), 190 boulevard de Charonne - 75020 Paris, au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO